

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre

EXPÉDITEURS : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances de l'éducation
élémentaire et secondaire

DATE : Le 8 juillet 2013

OBJET : Mise à jour sur le Groupe de travail CMO

Nous vous remercions de votre participation à la réunion du Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre (CMO) du 24 juin 2013. Comme nous l'avons mentionné à la réunion, le Ministère s'engage à collaborer avec les conseils scolaires pour appuyer la mise en œuvre et pour finaliser le processus de relations de travail actuel avant le début de la nouvelle année scolaire. Ce processus n'a pas été facile pour le secteur. Les avis et la participation des conseils scolaires ont grandement contribué à la conclusion d'ententes importantes.

Nous reconnaissons que, selon vous, ce processus ne tient pas suffisamment compte du rôle que les conseils jouent en tant qu'employeurs. Comme vous le savez, cette question est actuellement étudiée dans le cadre des discussions qui se déroulent sur le futur processus de négociation. Je vous encourage à participer activement à ces discussions pour que vos préoccupations soient prises en compte dans l'élaboration de ce processus de négociation.

Le gouvernement admet aussi que ces ententes exerceront des pressions sur les conseils scolaires. Vous l'avez clairement exprimé et nous vous avons bien écoutés. C'est la raison pour laquelle nous avons créé le Groupe de travail CMO. Votre participation et vos conseils nous ont permis de comprendre les préoccupations des conseils scolaires liées aux coûts associés aux protocoles d'entente signés par le gouvernement et les fédérations et les syndicats depuis le 23 janvier 2013.

Tout au long de ce processus, nous avons annoncé des soutiens visant à accorder aux conseils scolaires un financement supplémentaire pour mettre en œuvre le cadre des relations de travail de 2012-2014 et de ses protocoles d'entente. À la réunion, nous avons parlé du financement disponible qui a été annoncé jusqu'à présent, notamment :

- Octroi de 10 millions de dollars annoncé en décembre 2012 pour mettre en œuvre les réformes du régime de congé de maladie;
- Octroi, annoncé en mars 2013, de 30 millions de dollars par année à compter de 2012-2013 pour l'augmentation éventuelle des coûts liés aux enseignantes et enseignants suppléants. Pour 2012-2013, un montant a été prévu dans un tableau du règlement sur les SBE. Pour les années suivantes, le repère du personnel de suppléance sera rajusté. Pendant la durée de deux ans des contrats actuels, cela représente un financement supplémentaire total de 60 millions de dollars. Le gouvernement destine ce financement à aider les conseils à adopter le nouveau régime de congé de maladie prévu par règlement;
- Soutien pour le complément aux congés de maladie annoncé en mars 2013. Le gouvernement collabore actuellement avec les actuaires des conseils scolaires pour déterminer la responsabilité de clôture liée à la mise en œuvre du complément aux congés de maladie et accordera le financement nécessaire;
- Soutien pour le paiement des gratifications de retraite non acquises annoncé en mars 2013. Le gouvernement collabore actuellement avec les conseils scolaires et accordera le financement nécessaire au paiement de liquidation aux employés;
- Octroi, annoncé en mai 2013, de 3 millions de dollars pour compenser le coût de l'extension de l'admissibilité aux congés de maladie et aux prestations du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée à un groupe plus vaste d'employés;
- Octroi, annoncé en mai 2013, de 15 millions de dollars pour la mise à niveau du système de paye et pour de la formation à l'appui de la mise en œuvre des dispositions du nouveau régime d'avantages sociaux;
- Octroi, annoncé en mai 2013, d'un montant maximum de 60 millions de dollars pour supporter les coûts résiduels d'une journée non payée;
- Octroi d'environ 10 millions de dollars pour les économies réalisées en matière de perfectionnement professionnel qui représenteront 16 % du coût total de la journée non payée du 11 octobre 2013.

Comme je l'ai indiqué à la réunion et comme expliqué dans les notes de service B respectives, pour bénéficier des quatre derniers points, les conseils doivent respecter les exigences des protocoles d'entente, y compris le fait d'intégrer ou d'annexer les protocoles d'entente aux conventions collectives locales.

Bien que ces montants soient importants et que nous ayons précisé que nous nous attendons à ce que les conseils soient capables de mettre en œuvre les protocoles d'entente en ne dépassant pas leurs enveloppes de financement actuelles, nous souhaitons comprendre tous les problèmes opérationnels supplémentaires que les conseils pourraient rencontrer sur le terrain.

Par exemple, lors de la réunion du Groupe de travail CMO, les conseils ont cerné plusieurs problèmes qui, à leur avis, pourraient entraîner des coûts supplémentaires, notamment l'élargissement des congés de maternité aux employés occasionnels en affectation de longue durée, les coûts de reconnaissance de l'assiduité et le coût des journées non payées.

Si plusieurs de ces problèmes seraient réglés par le financement disponible décrit ci-dessus, nous sommes également en mesure de partager les renseignements supplémentaires suivants avec vous :

1. **Prestations de maternité** – Le Ministère est prêt à envisager d'accorder un soutien supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation des congés de maternité, qui passent de 6 à 8 semaines. Des données supplémentaires provenant des conseils, liées à l'augmentation prévue des coûts basée sur des données historiques sur les congés de maternité, devront être analysées afin de pouvoir prendre une décision en matière de financement.
2. **Reconnaissance de l'assiduité** – Je peux vous assurer que le gouvernement est prêt à accorder jusqu'à 30 millions de dollars en 2013-2014 pour couvrir tous les coûts supplémentaires liés à tout paiement versé au personnel admissible qui utilise moins de 6 jours de congés de maladie. Cela repose sur les données actuelles qui montrent qu'environ 50 % du personnel ont utilisé moins de 6 jours par le passé. Ce chiffre, et tout financement envisagé, devraient être comparés à l'expérience réelle, en particulier si le nombre moyen de jours de maladie utilisés diminue en raison de cet encouragement, car cela permettrait de réaliser d'autres économies.
3. **Complément aux congés de maladie** – Nous avons expliqué que le Ministère attend le calcul de la responsabilité par les actuaire des conseils. Une fois ce chiffre déterminé, le Ministère financera les conseils scolaires en conséquence.
4. **Journées non payées** – Je peux confirmer que le Ministère cherche à déterminer de plus amples précisions quant aux économies liées au perfectionnement professionnel représentant les 16 %. Nous transmettrons également aux sous-ministres adjoints chargés des politiques le message concernant les défis logistiques posés par la prestation de perfectionnement professionnel certaines journées précises aux employés occasionnels en affectation de longue durée.
5. **Coûts d'arbitrage** – Nous ne disposons pas de renseignements suffisants concernant l'augmentation des coûts juridiques et d'arbitrage à l'heure actuelle, et cette question devra faire l'objet d'autres discussions.
6. **Pressions inflationnistes** – En ce qui concerne les pressions inflationnistes liées aux avantages sociaux, les conseils scolaires devront effectuer un autre suivi.
7. **Utilisation des congés de maladie** – En ce qui concerne l'utilisation des congés de maladie supérieure à la tendance, les conseils fourniront au Ministère

des données sur l'utilisation des congés de maladie à partir de 2009-2010. Une fois ces données disponibles, y compris l'analyse des tendances, le Groupe de travail CMO entamera d'autres discussions. Nous avons également accepté que l'utilisation des congés de maladie continue de faire l'objet d'un suivi par les conseils scolaires au fil du temps dans le cadre des processus adéquats de gestion de l'assiduité.

8. **Admissibilité aux congés de maladie** – En ce qui concerne l'élargissement de l'admissibilité aux congés de maladie, nous avons expliqué que l'octroi de 3 millions de dollars, déjà annoncé, couvrirait ce point.

Nous espérons que ces renseignements et le financement disponible permettront d'accélérer les discussions entre les conseils et les syndicats et de finaliser le processus avant le début de la nouvelle année scolaire.

Comme nous en avons discuté lors de la réunion, tout financement supplémentaire résultant de ce processus dépendra du respect par les conseils des exigences des protocoles d'entente, y compris le fait d'inclure ou d'annexer les protocoles d'entente aux conventions collectives.

Je compte collaborer avec le Groupe de travail CMO pour concevoir un gabarit permettant de documenter tout coût supplémentaire dépassant les soutiens actuels, dans le cadre du processus de fin d'exercice à la fois pour 2012-2013 et 2013-2014.

J'ai aussi le plaisir de confirmer que la date d'attestation a été reportée au 29 août 2013.

En guise de conclusion, j'aimerais vous remercier d'avoir participé au Groupe de travail CMO. J'annexe aux présentes une copie de la présentation que nous avons utilisée lors de notre réunion initiale.

Original signé par

Gabriel F. Sékaly

p. j. Présentation du Ministère au Groupe de travail CMO